

ÉDITORIAL

RÉVEILLONS-NOUS !

Les attaques contre la fonction publique et contre l'éducation nationale sont d'une ampleur jamais égalée.

Le 13 février, le gouvernement a présenté une réforme de la fonction publique sans aucun changement par rapport à ce qui avait été annoncé précédemment : transformation des CAPA en simple instance de recours, fusion des CHSCT et des CT, recours accru aux contractuels, création d'un « CDI » de 6 ans, ouverture des postes de direction aux contractuels, rémunération au mérite et poursuite de l'objectif de suppressions de 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat. Autant de lignes rouges qui avaient été clairement fixées par la FSU lors des rencontres avec le secrétaire d'État.

Le ministre de l'éducation nationale avait claironné qu'il ne ferait pas de réforme Blanquer et pourtant le projet de loi « pour une école de la confiance » examiné par l'assemblée nationale à partir du 11 février vise bien à transformer en profondeur notre système éducatif en contournant les représentants des personnels, en contournant le conseil d'État et en privant les personnels d'une étude d'impact d'une réforme aussi profonde.

Un seul exemple : l'adoption de l'école du socle. Beaucoup de ministres en avaient rêvé sans jamais pouvoir l'imposer à une profession majoritairement attachée à un maintien du premier et du second degré, aujourd'hui c'est chose faite au détour d'un amendement voté par 35 députés !

Réforme du collège, réforme des lycées, loi Blanquer, réforme de la fonction publique, blocage des salaires, dégradation des conditions de travail... La coupe est pleine !

Il faut poursuivre et accentuer la mobilisation des personnels sous toutes ses formes. Seul un mouvement de grande ampleur sera de nature à bloquer le gouvernement. Et pour construire ce mouvement, toutes les initiatives sont bonnes à prendre. Les collègues ne sont pas tous résignés, beaucoup se mobilisent à partir de la situation de leurs établissements, fédérons ces actions afin de montrer au ministre que la communauté éducative n'est pas à ses côtés.

J-P MERAL

SOMMAIRE

- P1. ÉDITORIAL
- P2. RÉFORME DU LYCÉE
- P3. UNE DOTATION EN TROMPE-
L'OEIL
DEVOIRS FAITS
- P4. ULIS-UPE2A
ÉCHO DE STAGE
STAGE CPE
- P5-13. ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES 2018 : LES
RÉSULTATS
- P14-15. MÉTIER CAPA CERTIFIÉS
- P16. CALENDRIER CAPA- GT - FPMA

RÉFORME **DU LYCÉE**

La réforme du lycée est contestable tant sur le fond que sur la forme. Sur le fond c'est une réforme qui vise à rendre les élèves responsables de leurs choix de formation et d'orientation, dédouanant ainsi le ministère de toute responsabilité en cas d'échecs puisqu'ils seraient la conséquence de choix individuels.

Sur la forme, elle semble avoir été conçue par les têtes pensantes du ministère sans avoir réfléchi à sa faisabilité sur le terrain. A chaque problème soulevé, la réponse est renvoyée au niveau inférieur de responsabilité sous couvert d'autonomie. Aux chefs d'établissements la tâche d'assumer la mise en place de cette réforme, il faudra être très vigilants dans les conseils d'administration afin de montrer aux autres élus les conséquences et l'impréparation de cette réforme. Voici quelques points de vigilance, pour plus de détails vous pouvez consulter les pages **Stop aux réformes : s'informer et agir !** du site national <https://www.snes.edu/Reformes-s-informer-et-agir.html>

Mathématiques : quels choix ?

En sortant les mathématiques du tronc commun de la classe de première générale et en imposant un programme de spécialité d'un niveau élevé, le ministère contraint les élèves à faire des choix paradoxaux.

Mis à part pour deux profils d'élèves peu nombreux en fin de seconde : les « purs mathématiques » qui vont prendre la spécialité maths et les « purs littéraires » qui vont abandonner les maths, le choix va être difficile pour plus de 80 % de nos élèves et risque de leur fermer définitivement certaines portes si les établissements du supérieur utilisent les spécialités comme élément de tri des candidatures en 2021.

Le choix de la spécialité maths en première permet 4 choix en terminale : l'abandon, la poursuite de la spécialité (6 h), la poursuite de la spécialité avec maths expertes (6 h + 3 h), maths complémentaires (3 h).

La réforme est supposée mettre fin à la domination de la série S avec un rééquilibrage de toutes les disciplines, or avec ce traitement des maths, le Ministère en fait une fois de plus une discipline de sélection et d'élitisme.

Qui enseigne quoi ?

Faire entrer de nouveaux enseignements au lycée est peut-être une bonne chose, mais il faut avant tout savoir qui peut y enseigner, prévoir une formation à la hauteur des enjeux et enfin décider de la répartition horaire entre disciplines nationalement et en fonction des programmes.

Le renvoi de ces décisions à l'échelon local est catastrophique. Il renforce le caractère local des enseignements, il utilise ces enseignements comme variable d'ajustement des services, il crée des tensions inutiles entre disciplines. Mais c'est peut être l'objectif visé, diviser pour mieux régner !

Quelle prise en compte des options ?

arrêté du 31-12-2018 - J.O. du 25-1-2019

Article 1 - À l'article 2 de l'arrêté du 16-7-2018 susvisé, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé : « Le cas échéant, les points excédant 10 sur 20 de l'évaluation des résultats de l'élève au cours du cycle terminal pour chaque enseignement optionnel Langues et cultures de l'Antiquité, retenus et multipliés par un coefficient 3, s'ajoutent à la somme des points obtenus par le candidat à l'examen. »

Nous sommes ravis que le ministre se rende compte que les Langues et Cultures de l'Antiquité font partie de la culture commune et doivent être valorisés ! Pourquoi ne pas réserver le même traitement à toutes les options qui représentent des plus dans l'accès à la culture, aux arts et aux sports pour des élèves qui en sont parfois éloignés socialement ?

Numérique et sciences informatiques

Pour l'instant personne n'a d'habilitation à enseigner ce nouvel enseignement destiné à devenir une véritable discipline. Il est prévu de mettre en place une formation validée par un diplôme universitaire et la création d'un CAPES dont la première session aurait lieu en 2020. La formation pourrait débuter dans notre académie au mois de juin sur 3 semaines puis se poursuivre sur deux ans. Formation qui aurait lieu en partie sur le temps de « vacances des élèves » et sous forme

de ma@gistère donc à distance. La terminologie n'est pas anodine, le rectorat nous rappelle que nous ne sommes pas en vacances lorsque les élèves le sont ! Bien entendu cela ne concerne que des collègues volontaires, principalement issus de disciplines scientifiques au regard des programmes de cet enseignement. Pour l'instant, le calendrier des formations n'est pas connu, prenez toutes les précautions nécessaires avant de vous lancer dans cette formation.

Séries technologiques, pas de changement ?

C'est ce que l'on entend souvent, mais il faut y regarder de plus près.

En première, les élèves n'ont plus de choix au sein de chaque série donc moins de diversité.

En terminale, les répartitions entre enseignement de spécialité et enseignement transversal ne sont pas déterminées, une fois de plus ce sont les établissements ou plutôt les chefs

d'établissements qui décideront.

En seconde, quelle place accorder aux enseignements technologiques optionnels qui ne bénéficient pas d'un financement fléché ? Ils sont en concurrence avec les groupes à effectifs réduits, l'accompagnement personnalisé et la formation à l'orientation. Revalorisation des formations technologiques nous dit le ministre ?

Annualisation des services ?

Les décrets 2014 ne permettent en aucun cas l'annualisation de nos services qui restent définis de façon hebdomadaire.

Malheureusement, certains chefs d'établissement tentent de passer outre soit en jouant sur la méconnaissance des textes de la part de certains collègues soit en tentant d'expliquer qu'il faut s'adapter aux évolutions. Le partage de certains enseignements entre plusieurs disciplines risque d'être une nouvelle entrée pour essayer d'imposer une dose d'annualisation. Exemple : dans l'académie de Grenoble, les IPR demandent à ce que les collègues de maths prennent 12 des 72 de l'enseignement scientifique en première. 12h sur 72h ! Une séance de 2h une semaine sur 6 ? Une heure toutes les 3 semaines ? Personne n'imagine pouvoir enseigner quoi que ce soit dans de telles conditions ! Non, la seule solution envisageable, c'est l'annualisation.

Il faut absolument s'opposer à toutes les tentatives de ce genre.

Un nouveau bac préparé dans la plus grande opacité

Non seulement les modalités et formes des épreuves du nouveau bac ne sont pas encore connues mais les élèves qui vont le passer seront évalués l'an prochain dans certaines disciplines (Sciences-Physiques par exemple) sur un programme de 1ere dont des prérequis revoient au programme de

2de... qu'ils n'auront pas fait !

En Lettres, c'est sur le type d'exercices de bac que les élèves n'auront pas été préparés depuis la 2de.

La bienveillance prônée par l'institution à l'égard des élèves n'est bien qu'un vain mot pour les décideurs de l'Education Nationale !...

Dotation horaire globale

Il faut être particulièrement vigilant sur la dimension globale de la dotation horaire. Les tensions sont vives en classe de première. Le financement des options, des spécialités, des groupes en SVT et en physique-chimie consomme pratiquement la totalité de la marge. Pour ne pas faire disparaître la totalité des groupes à effectifs réduits certains chefs d'établissement n'hésitent pas à ponctionner la marge des classes de seconde ou des séries technologiques. Cela sert à masquer, pour cette année, certaines conséquences de la réforme mais cela conduit surtout à prendre des heures à des classes qui en ont cruellement besoin. Il ne faut pas être dupe et dénoncer ces transferts dans les conseils d'administration.

Les seuils

Ni le recteur, ni les DASEN n'ont voulu fixer de seuils d'ouverture d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels renvoyant cette responsabilité aux établissements. Cette décision permet au recteur de présenter à la presse et aux parents d'élèves une carte des formations très ouverte. Effectivement les choix semblent peu contraints dans notre académie. Mais notre administration refuse de flécher le financement de ces enseignements, il faut donc que chaque établissement finance les options et les surplus d'enseignements de spécialité sur la marge. Chaque division de première se voit attribuer 12 h de spécialités. La probabilité que les choix des élèves correspondent à des groupes de 35 est faible pour ne pas dire nulle. Il faudra donc faire davantage de groupes de spécialité, y compris avec des effectifs très faibles si on applique la note de service n° 2018-115 du 26-9-2018. Les spécificités d'organisation de l'établissement seront elles opposables aux parents d'élèves, nous avons posé la question au recteur à de multiples reprises sans obtenir de réponses mis à part « *c'est par le dialogue avec les familles que les choses vont se réguler* ».

Enseignement Technologique en Langue Vivante (ETLV)

Extrait du Bulletin officiel n° 29 du 19-7-2018 « *Langues vivantes A et B + enseignement technologique en langue vivante A (1) = 4 h (dont 1 heure d'ETLV)* »

(1) *L'enseignement technologique en langue vivante A est pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante.* » *

Le texte est clair, cet enseignement est conjoint, il doit donc être financé à hauteur de 5 h profs. 4 h pour le/la collègue de langues et 1 h pour le/la collègue de discipline technologique. Attention, cette directive ne semble pas être prise en compte dans les préparations de rentrée.

Jean Pascal MERAL

UNE DOTATION EN TROMPE-L'ŒIL

Dans les médias le recteur de Bordeaux se félicite de la dotation de l'académie pour le second degré, dotation qui augmente de 50 moyens d'enseignement supplémentaires. Ce satisfecit réclame un peu d'effort de décryptage.

Que sont les moyens d'enseignement ? Ce sont les heures attribuées par le ministère quelle que soit leur origine, heures postes ou heures supplémentaires annuelles. Ainsi, il peut masquer la transformation de 118 postes en HSA, ce qui entraîne une diminution de 68 postes. Ces postes sont actuellement occupés par des titulaires, des stagiaires ou des contractuels sur bloc de moyens provisoires.

En heures	Heures postes	HSA	Total
Budget 2018	314 108	28 520	342 628
Budget 2019	312 917	30 635	343 552
2019/2018	- 1 191	2 115	924

En ETP	ETP heures postes	ETP HSA	Total
Budget 2018	17 450	1 584	19 035
Budget 2019	17 384	1 702	19 086
2019/2018	- 68	118	50

Pour absorber ces HSA, le ministère a décidé de passer en force et de modifier le décret 2014 en donnant la possibilité aux chefs d'établissement d'imposer deux heures supplémentaires à chacun d'entre nous.

Au-delà de ce tour de passe-passe, les 50 « moyens d'enseignement » supplémentaires ne sont pas suffisants.

Les effectifs du second degré dans l'académie de Bordeaux vont augmenter de 1,25 % à la rentrée 2019 (source MEN). Et l'académie de Bordeaux souffre d'un retard de dotation de 0,74 % par rapport à la moyenne nationale pour le second degré (source MEN).

Donc, pour maintenir les conditions d'enseignement de 2018, il aurait fallu augmenter la dotation de 4283 heures, soit 238 ETP (équivalents temps plein) et pour rattraper le retard de l'académie, obtenir 2767 heures de plus, soit 143 ETP. Au final, ce sont 381 ETP qui manquent à l'académie à la prochaine rentrée.

Si on observe la situation sur le long terme notre situation est encore plus préoccupante.

Dans les documents présentés au CTA, le recteur fait le bilan des créations d'emploi depuis 2013. Pourquoi 2013 ? Car cela permet de masquer les diminutions d'emploi des années précédentes.

En effet, si on regarde l'évolution sur les dix dernières années, le bilan est beaucoup moins positif. Depuis 2009 les emplois ont augmenté de 897 ETP soit 4,73 % mais pendant la même période les effectifs ont progressé de 10,54 %.

Pour maintenir les conditions d'enseignement de 2009, il aurait fallu créer 2001 emplois entre 2009 et 2019 et pour compenser le retard de l'académie, ajouter 155 emplois de plus. Ce sont donc 1256 ETP qui manquent à l'académie par rapport à 2009.

Dans la même période, l'écart par rapport à la moyenne nationale a été réduit, mais ce n'est pas parce que la situation bordelaise s'est améliorée, c'est tout simplement parce que les conditions d'enseignement se sont dégradées moins vite dans notre académie par rapport aux autres !

Jean Pascal MERAL

Devoirs faits : gare au financement

Announced comme une mesure phare au nom de l'égalité sociale en juin 2017 par le ministre de l'éducation nationale et assortie d'un budget de 150 millions d'euros, Devoirs Faits risquent de disparaître faute de moyens. Cette situation semble d'autant plus paradoxale que l'année dernière cette opération avait bénéficié sur l'académie de Bordeaux de 300 ETP (comprenant les intervenants des associations)

En octobre 2018, Blanquer alors en visite dans un collège de Nancy pour assister à une séance de devoirs faits, annonçait même sa volonté de développer le dispositif. Les collèges devaient offrir quatre heures par semaines aux élèves le souhaitant et solliciter davantage d'élèves. Pourtant des collègues commençaient à nous alerter sur une baisse des enveloppes.

Pour la rentrée 2019, le ministère ne parle plus d'une enveloppe de 150 millions d'euros. Dans l'académie, une solution plus que discutable a été trouvée pour renflouer le dispositif : utiliser une partie de la marge horaire de trois heures. Cette idée témoigne d'une parfaite méconnaissance de la situation des collèges. La marge est déjà surconsommée dans les établissements par les dédoublements, les enseignements facultatifs et les projets. C'est aussi parfaitement scandaleux. Il ne s'agit pas moins que de détourner des moyens des enseignements auxquels ils sont destinés pour les attribuer à un dispositif périphérique.

Le SNES-FSU appelle les enseignants à refuser de tels arrangements. Si le ministre tient tellement à devoirs faits, il n'a qu'en assurer le financement.

Fabienne SENTEX

ULIS - UPE2A : des créations mais le compte n'y est pas.

Huit créations d'UPE2A* (quatre en collège et quatre en lycée) sont prévues pour l'académie à la rentrée 2019. Elles sont concentrées sur la Dordogne et la Gironde. Dix-huit ULIS** devraient quant à elles ouvrir.

Le développement de ces dispositifs inclusifs pose le problème des effectifs dans les classes. La FSU a renouvelé sa demande de doubles inscriptions (dispositifs et classes) et la nécessité d'abaisser les effectifs par classe pour permettre une inclusion pas seulement sur le papier. La FSU a aussi demandé que les CA des établissements soient consultés préalablement au vote du projet en CTA.

L'étude des deux projets montrent qu'ils ne répondent pas tout à fait aux besoins exprimés sur le terrain. Ainsi, il serait nécessaire d'ouvrir plus d'UPE2A NSA (pour les élèves non scolarisés antérieurement) notamment en Gironde car faute de place, des élèves qui doivent apprendre à lire et à écrire ou finir ces apprentissages sont placés dans les autres UPE2A où personne ne peut assurer ces enseignements, voire même directement en classe ordinaire. Il faudrait aussi ouvrir un nouveau dispositif sur l'agglomération paloise pour alléger la pression sur le collège Jeanne d'Albret. Des ouvertures en lycée sont aussi nécessaires.

Pour les ULIS, les créations ne permettent pas d'améliorer la situation. La plupart d'entre elles dépassent le seuil de 10.

259 élèves de plus sont attendus à la rentrée 2019 en collège. Le chiffre est même sous-estimé car les élèves ayant déjà une notification et pas de place ne sont pas comptés. Il aurait donc fallu à minima en créer 26 de plus. Il est prévu d'en ouvrir seulement 12. La situation est préoccupante dans la plupart des départements et notamment en Gironde qui connaît la plus forte croissance démographique. En lycée, les créations accompagnent mieux la progression des effectifs (6 créations pour 7 nécessaires).

La FSU s'est donc abstenue faute d'avoir connaissances des implantations définitives de ces dispositifs et car leur nombre est en deçà des besoins réels.

Fabienne SENTEX

*UPE2A : Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants

**ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

ÉCHO DE STAGE

Une trentaine de collègues ont participé jeudi 7 février 2019 à la formation syndicale « enseigner l'histoire en collèges et lycées » animée par Laurence De Cock, enseignante et spécialiste des questions pédagogiques et didactiques, Véronique Servat, membre du collectif Aggiornamento et Fabienne Sentex, secrétaire générale adjointe du SNES de Bordeaux. Ce fut un moment utile pour mener une réflexion collective sur l'histoire scolaire, « cette matière première complexe, évolutive et surtout (sur)chargée d'enjeux politiques » (Laurence De Cock). Ce fut l'occasion aussi de comprendre le rôle et les orientations d'Aggiornamento, collectif militant d'enseignants et de chercheurs pour une histoire critique et émancipatrice.

Face aux injonctions pour fabriquer du consentement et à des programmes plus ou moins attachés au roman national, comment transmettre une histoire qui permette de lever les voiles sur les mécanismes reproduisant les rapports de domination, de les conscientiser, sans rien céder ni à l'exigence intellectuelle, ni à l'objectivité scientifique, tout en élaborant avec et pour nos élèves un récit commun émancipateur ? Vaste programme que les intervenantes ont tenté de décliner tout au long de cette journée riche en discussions et en questionnements sur nos pratiques quotidiennes.

Patrick CHAUDON

Pour aller plus loin :

Laurence De Cock, Sur l'enseignement de l'histoire, Libertalia, 2018.

STAGE CPE

Jeudi 11 Avril 2019 de 9h30 à 16h

ATHÉNÉE MUNICIPALE DE BORDEAUX Place ST CHRISTOLY

Contours d'un métier traversé par un processus de féminisation : Les conseillères principales et les conseillers principaux d'éducation.

Encore sans aucun doute une intervention qui viendra nourrir notre réflexion et notre pratique lors de ce stage autour de la féminisation du métier de CPE.

► Intervenante : **Aurélia CONFAIS**, docteure en sociologie, auteure d'une thèse : « *Contours d'un métier traversé par un processus de féminisation : les Conseillers/ères Principaux/pales d'Éducation* »

► L'après-midi, nous ferons un point sur l'actualité de la catégorie. N'hésitez pas à nous interroger sur des points que vous aimeriez voir aborder, ou des questions concrètes avant le stage à s3borcpe@net-courrier.com

► La demande d'autorisation d'absence est à déposer le lundi 11 mars 2019 au plus tard.

Tonio VITORINO

Inscrivez-vous par mail à s3bor@snes.edu en indiquant votre nom, prénom, établissement, téléphone ainsi que la date du stage

LES RÉSULTATS :

LE COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE (CTA)

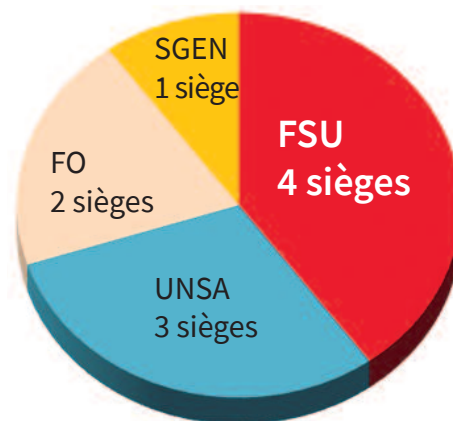
CTA	2011	2014	2018	Variation effectifs 2014-2018	Variation effectifs 2014-2018 en %	2011 en %	2014 en %	2018 en %	Variation 2014-2018 des parts en points de %	SIÈGES 2011	SIÈGES 2014	SIÈGES 2018
INSCRITS	43 295	45 268	47 270	2002	4,4							
VOTANTS	17 669	19 963	21 339	1376	6,9	40,81	44,10	45,14	1,04	10	10	10
EXPRIMES	17 016	18 928	20 353	1425	7,6	96,30	94,82	95,38	0,56			
FSU	7 417	7 171	7 558	387	5,4	43,59	37,89	37,13	-0,76	5	5	4
UNSA	4 240	5 026	5 510	484	9,6	24,92	26,55	27,07	0,52	3	3	3
CGT	1 198	1 122	1 166	44	3,9	7,04	5,93	5,73	-0,20			
FO	1 622	2 873	3 037	164	5,7	9,53	15,18	14,92	-0,26	1	2	2
SGEN	1 471	1 400	1 603	203	14,5	8,64	7,40	7,88	0,48	1		1
FGAF	528	646	648	2	0,3	3,10	3,41	3,18	-0,23			
SUD	540	570	506	-64	-8,8	3,17	3,01	2,49	-0,52			
FAEN		120	130	10	8,3		0,63	0,64	0,01			
SNPTES			195	195				0,96	0,96			

On peut noter une progression sensible de la participation (+1,04 points) et une diminution des nuls et blancs (- 0,56 pts). Il y a eu 1425 votes exprimés en plus par rapport à 2014. Cela montre l'attachement d'une partie importante des personnels au paritarisme et au rôle des corps intermédiaires. Le vote électronique semble être moins répulsif qu'en 2011 mais les nombreux incidents techniques et le manque d'informations officielles sur les lieux de travail n'aident pas à retrouver les taux de participation que nous connaissions lors des votes à l'urne. Pour le SNES-FSU, il faut revenir à un vote sur le lieu de travail.

La FSU progresse en voix, ce qui lui permet de rester la première organisation représentative de l'académie. Pour autant, l'érosion se poursuit et l'écart entre la FSU et l'UNSA (10 points) se réduit. La CFDT progresse, ce qui lui permet de rentrer au CTA avec un siège. L'attribution du dernier siège nous donne quelques regrets, cela s'est joué à une dizaine de voix entre FO et la FSU. Ces quelques voix nous auraient permis de conserver 5 sièges sur 10.

Ce sont donc les syndicats d'accompagnement qui ont le plus profité du regain de participation, ils ont désormais 4 sièges sur 10 au CTA.

Ce changement a déjà eu des conséquences lors du premier CTA sur la dotation académique. Malgré l'insuffisance notoire de la dotation nous n'avons pas pu obtenir un vote unanime contre car le SGEN-CFDT s'est abstenu, ce sera certainement son positionnement tout au long de ce mandat.



Les élus FSU au CTA - 4 titulaires, 4 suppléants

TITULAIRES

SENTEX Fabienne (SNES-FSU)
 GUILLEM Philippe (SNUipp-FSU)
 LALANNE Frédéric (SNUEP-FSU)
 MERAL Jean-Pascal (SNES-FSU)

SUPPLÉANTS

BERKANE Nora (SNASUB-FSU)
 LACUEY Nathalie (SNEP-FSU)
 DE SAN MATEO Ghislaine (SNES-FSU)
 PARIS Valérie (SNUASFP-FSU)

LES RÉSULTATS :

LES COMITÉS TECHNIQUES DÉPARTEMENTAUX (CTSD)

Dans les départements la situation est extrêmement contrastée.

2018	Inscrits	Votants	N&B	Exprimés	FSU	UNSA	CFDT	FO	CGT	FAEN	SNALC	SUD	SNPTES
24	5392	2654	139	2515	1133	753	110	210	96	18	88	68	39
%		49,22%		46,64%	45,05%	29,94%	4,37%	8,35%	3,82%	0,72%	3,50%	2,70%	1,55%
sièges					6	3		1					
33	21380	8891	346	8545	3084	1724	775	1682	563	67	326	261	63
%		41,59%		39,97%	36,09%	20,18%	9,07%	19,68%	6,59%	0,78%	3,82%	3,05%	0,74%
sièges					5	2	1	2					
40	5762	2799	113	2686	963	795	123	537	148	20	59	33	8
%		48,58%		46,62%	35,85%	29,60%	4,58%	19,99%	5,51%	0,74%	2,20%	1,23%	0,30%
sièges					4	4		2					
47	4661	2012	114	1898	838	446	154	220	126	2	62	41	9
%		43,17%		40,72%	44,15%	23,50%	8,11%	11,59%	6,64%	0,11%	3,27%	2,16%	0,47%
sièges					5	3	1	1					
64	8336	3979	187	3792	1342	1464	249	343	147	19	105	94	29
%		47,73%		45,49%	35,39%	38,61%	6,57%	9,05%	3,88%	0,50%	2,77%	2,48%	0,76%
sièges					4	5		1					

En Dordogne la FSU gagne 33 voix comme FO, la CFDT perd presque 20 % de ses voix. La FSU conserve ses 6 sièges, FO entre au CTSD au détriment de l'UNSA.

La progression de la FSU en Gironde est forte en voix (186) . l'UNSA s'écroule - 10,16% et 195 voix en moins. Ce qui permet à

la FSU de gagner un siège au détriment de l'UNSA et donc d'obtenir 5 sièges sur 10.

Dans les Landes, la FSU progresse en voix et en pourcentage ce qui lui permet de maintenir ses positions. La répartition des sièges reste identique à celle de 2014, la FSU conserve 4 sièges.

Dans le Lot et Garonne la FSU maintient ses voix et reste la première organisation syndicale avec 44 % des voix. Mais la répartition des voix entre les autres organisations syndicales et l'attribution des sièges à la plus forte moyenne font perdre le 6ième siège à la FSU qui en conserve tout de même 5.

La situation est plus problématique dans les Pyrénées Atlantiques car la FSU est en recul net. Perte de 102 voix, -7,06 % et d'un siège. FO et la CGT sont aussi en recul de 40 et 48 voix donc de -10,44 % et de -24,62 %. La progression provient de l'UNSA 248 voix en plus, soit 20,39 % ce qui leur permet de prendre un siège à la FSU et d'obtenir 5 sièges sur 10.

2014	Inscrits	Votants	N&B	Exprimés	FSU	UNSA	CFDT	FO	CGT	FAEN	FGAF	SUD
24	5366	2565	117	2448	1100	750	137	177	97	15	95	77
%		47,80%		45,62%	44,93%	30,64%	5,60%	7,23%	3,96%	0,61%	3,88%	3,15%
sièges					6	4						
33	21628	8820	469	8351	2898	1919	723	1532	595	64	317	303
%		40,78%		38,61%	34,70%	22,98%	8,66%	18,35%	7,12%	0,77%	3,80%	3,63%
sièges					4	3	1	2				
40	5640	2673	133	2540	908	748	118	511	134	13	63	45
%		47,39%		45,04%	35,75%	29,45%	4,65%	20,12%	5,28%	0,51%	2,48%	1,77%
sièges					4	4		2				
47	4497	1973	112	1861	821	393	156	270	101	13	59	48
%		43,87%		41,38%	44,12%	21,12%	8,38%	14,51%	5,43%	0,70%	3,17%	2,58%
sièges					6	2	1	1				
64	8137	3932	204	3728	1444	1216	266	383	195	15	112	97
%		48,32%		45,82%	38,73%	32,62%	7,14%	10,27%	5,23%	0,40%	3,00%	2,60%
sièges					5	4		1				

CTSD 2018/2014	Inscrits	Votants	N&B	Exprimés	FSU	UNSA	CFDT	FO	CGT	FAEN	FGAF	SUD
24	26	89	22	67	33	3	-27	33	-1	3	-7	-9
%	0,48%	3,47%	18,80%	2,74%	3,00%	0,40%	-19,71%	18,64%	-1,03%	20,00%	-7,37%	-11,69%
sièges					0	-1	0	1	0	0	0	0
33	-248	71	-123	194	186	-195	52	150	-32	3	9	-42
%	-1,15%	0,80%	-26,23%	2,32%	6,42%	-10,16%	7,19%	9,79%	-5,38%	4,69%	2,84%	-13,86%
sièges					1	-1	0	0	0	0	0	0
40	122	126	-20	146	55	47	5	26	14	7	-4	-12
%	2,16%	4,71%	-15,04%	5,75%	6,06%	6,28%	4,24%	5,09%	10,45%	53,85%	-6,35%	-26,67%
sièges					0	0	0	0	0	0	0	0
47	164	39	2	37	17	53	-2	-50	25	-11	3	-7
%	3,65%	1,98%	1,79%	1,99%	2,07%	13,49%	-1,28%	-18,52%	24,75%	-84,62%	5,08%	-14,58%
sièges					-1	1	0	0	0	0	0	0
64	199	47	-17	64	-102	248	-17	-40	-48	4	-7	-3
%	2,45%	1,20%	-8,33%	1,72%	-7,06%	20,39%	-6,39%	-10,44%	-24,62%	26,67%	-6,25%	-3,09%
sièges					-1	1	0	0	0	0	0	0

LES RÉSULTATS : **LES CERTIFIÉS**

CERTIFIÉS	2011	2014	2018	Variation effectifs 2014-2018	Variation effectifs 2014-2018 en %	2011 en %	2014 en %	2018 en %	Variation 2018-2014 des parts en points de %	SIEGES 2011	SIEGES 2014	SIEGES 2014
INSCRITS	10035	9907	10504	597	+ 6,02%							
VOTANTS	4344	4422	4808	386	+ 8,73%	43,3	44,6	45,8	1,2	19	19	19
EXPRIMES	4264	4312	4676	364	+ 8,44%	98,2	97,5	97,25	-0,25			
SNES FSU	2402	2180	2289	109	+ 5%	56,3	50,6	48,95	-1,65	12	11	11
SGEN	438	404	384	-20	- 4,95%	10,3	9,4	8,2	-1,2	2	2	1
FO	328	482	517	35	+ 7,26%	7,7	11,2	11,1	-0,1	1	2	2
SE UNSA	551	635	760	125	+ 19,68%	12,9	14,7	16,25	1,55	2	3	3
SNALC	207	238	296	58	+ 24,37%	4,9	5,5	6,3	0,8	1	1	1
SUD	199	172	165	-7	- 4,07%	4,7	4,0	3,5	-0,5	1		
SNCL	0	56	61	5	+ 8,93%	0	1,3	1,3	0			
CGT	139	145	204	59	+ 40,69%	3,3	3,4	4,4	1			1

Les élus certifiés FSU (SNES-SNESUP) - 11 titulaires, 11 suppléants

TITULAIRES

Classe exceptionnelle du corps des professeurs certifiés

JEANJEAN Philippe – Collège Montaigne, Lormont – 33

Hors classe du corps des professeurs certifiés

FABRE Sylvia – Collège Jules Chambrelent, Hourtin – 33

Classe normale du corps des professeurs certifiés et corps des A.E

- DUDES Catherine – Collège Montaigne, Lormont – 33
- DE SAN MATEO Ghislaine – Lycée Jean Baptiste de Baudre, Agen – 47
- BOURGINE John – Lycée François Mauriac, Bordeaux – 33
- SENTEX Fabienne – Collège Jean Zay, Cenon – 33
- DESTENAVE Jérémie – Collège Arnaut Daniel, Ribérac – 24
- LAGARDE Elodie – Collège Jean Ladignac, St Cyprien – 24
- LASSALLE Hugo – Lycée Jean Condorcet, Bordeaux – 33
- GOYER Karine – Université de Bordeaux, Talence – 33
- SABOURDY Harold – Collège Pierre de Belleyme, Pauillac – 33

SUPLÉANTS

Classe exceptionnelle du corps des professeurs certifiés

MERAL Jean-Pascal – Lycée Sud Médoc, Le Taillan Médoc – 33

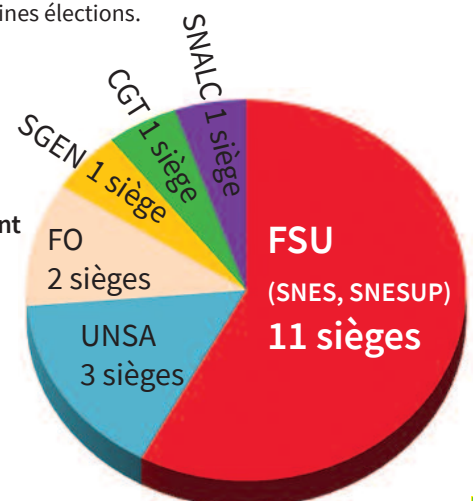
Hors classe du corps des professeurs certifiés

DELBOURG Pierre – Collège Victor Louis, Talence – 33

Classe normale du corps des professeurs certifiés et corps des adjoints d'enseignement

- CAHEN Mathilde – Collège Jules Ferry, Terrasson-Lavilledieu – 24
- DUPOUY Fabien – Lycée Bernard Palissy, Agen – 47
- MASSIERA Marianne – Collège Léonard Lenoir, Bordeaux – 33
- MOMMEJA Vivien – Lycée Albert Claveille, Périgueux – 24
- LESBATS Marie – Collège Victor Louis, Talence – 33
- CHAUDON Patrick – Collège Albert Camus, Eysines – 33
- BORDESSOULES Marlène – Collège Jean Rostand, Tartas – 40
- MARGUIN Gaëlle – Collège Marguerite de Navarre, Pau – 64
- GUILAIN Léa – Lycée Elie Faure, Lormont – 33

Progression de la participation chez les certifiés sans toutefois passer la barre des 50 %. Le SNES-FSU reste majoritaire devant l'UNSA de plus de 30 points. Nous conservons 11 sièges sur 19 et nous sommes le seul syndicat à être présent dans les trois grades des certifiés donc les seuls à pouvoir porter la parole des personnels dans toutes les CAPA. C'est la reconnaissance du travail réalisé par nos commissaires paritaires tout au long du précédent mandat. Mais nous subissons là aussi une érosion qu'il faut absolument stopper. Beaucoup de collègues reconnaissent l'expertise du SNES-FSU pour toutes les opérations de carrière et de mutation mais certains « oublient », y compris des syndiqués, de voter pour nous. Notre capacité à peser sur les décisions prises par l'administration dépend de la qualité de préparation des dossiers mais aussi des résultats aux élections. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de la première place, nous devons repasser au-dessus des 50 % des votes exprimés lors des prochaines élections.



LES RÉSULTATS : **LES AGRÉGÉS**

AGRÉGÉS	2011	2014	2018	Variation effectifs 2014-2018	Variation effectifs 2014-2018 en %	2011 en %	2014 en %	2018 en %	Variation 2014-2018 des parts en points de %	SIEGES 11	SIEGES 14	SIEGES 18
INSCRITS	2447	2451	2610	159	6,5%							
VOTANTS	1204	1196	1318	122	10,2%	49,2	48,8	50,5	1,7	10	10	10
EXPRIMES	1175	1172	1268	96	8,2%	97,6	98,0	96,2	-1,8			
SNES FSU	701	608	661	53	8,7%	59,7	51,9	52,1	0,2	8	6	6
SGEN	170	135	140	5	3,7%	14,5	11,5	11	-0,5	1	1	1
FO	59	110	127	17	15,5%	5	9,4	10	0,6		1	1
SE UNSA	80	103	111	8	7,8%	6,8	8,8	8,8	0		1	1
SNALC	129	169	166	-3	-1,8%	11	14,4	13,1	-1,3	1	1	1
CGT	36	47	63	16	34%	3,1	4,0	5	1			

Les élus agrégés FSU (SNES-SNESUP-SNEP)

6 titulaires, 6 suppléants

TITULAIRES

Classe exceptionnelle des professeurs agrégés

CAMPAGNOLLE MARIANNE – Lycée Charles Despiau, Mont-de-Marsan – 40

Hors classe des professeurs agrégés

MONGELARD Marie Pierre – Collège La Rocal, Bon Encontre – 47

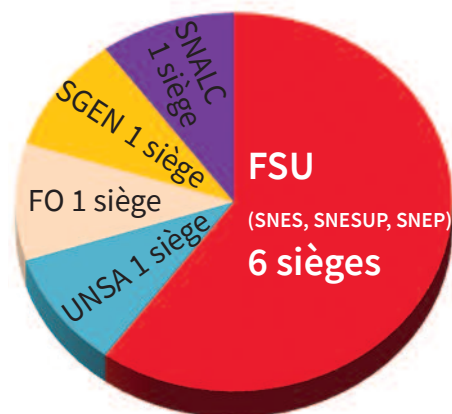
Classe normale des professeurs agrégés

DUMOULIN Mathieu – Lycée Camille Jullian, Bordeaux – 33

MOLLET Sonia – Lycée Victor Duruy, Mont-de-Marsan – 40

ORLOWSKI Cyrille – Collège Pablo Neruda, Bègles – 33

GARRET Nicolas – Lycée Saint-John Perse, Pau – 64



SUPLÉANTS

Classe exceptionnelle des professeurs agrégés

GRASSETIE PASCAL – ESPE d'Aquitaine, Mérignac – 33

Hors classe des professeurs agrégés

MELEIRO Eric – Université de Bordeaux, Bordeaux – 33

Classe normale des professeurs agrégés

GUZMAN Lætitia – Lycée des Graves, Gradignan – 33

MICHELON Corinne – Lycée Saint Louis, Bordeaux – 33

LEROY Julien – Lycée Sud des Landes, Saint-Vincent de Tyrosse – 40

ARDOUIN-MERLE Hélène – Collège François Mauriac, Saint-Symphorien – 33

Chez les agrégés, le SNES-FSU conforte sa première place, il progresse de près de 9% en voix et devance la deuxième organisation syndicale de presque 40 points. Le SNES-FSU sera le seul syndicat présent dans les trois grades du corps des agrégés. Avec 6 sièges sur 10, la parole de nos commissaires paritaires sera incontournable et permettra d'intervenir au mieux des intérêts individuels et collectifs de la catégorie.

LES RÉSULTATS : **LES CPE**

CPE	2011	2014	2018	Variation effectifs 2014-2018	Variation effectifs 2014-2018 en %	2011 en %	2014 en %	2018 en %	Variation 2014-2018 des parts en points de %	SIEGES 2011	SIEGES 2014	SIEGES 2018
INSCRITS	544	530	541	11	2,1							
VOTANTS	296	341	351	10	2,9	54,4	64,3	64,9	0,6	8	8	5
EXPRIMES	285	326	336	10	3,1	96,3	95,6	95,7	0,1			
SNES FSU	121	140	123	-17	-12,15	42,5	42,9	36,6	-6,3	4	4	2
SGEN	74	74	85	11	14,9	26	22,7	25,3	2,6	2	2	1
FO	17	22	10	-12	-54,6	6	6,7	3	-3,7			
SE UNSA	73	86	106	20	23,25	25,6	26,4	31,5	5,1	2	2	2
CGT			12	12				3,6	3,6			

Les élus conseillers principaux d'éducation SNES (SNES-SNUEP) - 2 titulaires, 2 suppléants

TITULAIRES

Hors classe des conseillers principaux d'éducation

VITORINO Antonio – Z.R. Dordogne – Collège les Chatenades – Mussidan – 24

Classe normale des conseillers principaux d'éducation

GALBRUN François – Collège Aliénor d'Aquitaine – Bordeaux – 33

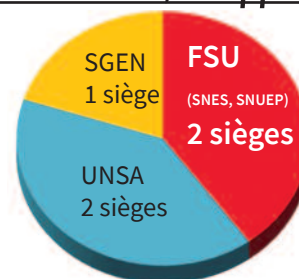
SUPLÉANTS

Hors classe des conseillers principaux d'éducation

LAMOTHE Fabienne – Lycée François Magendie – Bordeaux – 33

Classe normale des conseillers principaux d'éducation

RIGABER Llivia – Collège Ernest Gabard – Jurançon – 64



Le nombre de sièges à attribuer était de 5 contre 8 précédemment. Les CPE sont sortis du cadre dérogatoire réservé aux enseignants. Cadre dérogatoire qu'ils devraient réintégrer dans les semaines qui viennent mais les élections sont passées. Dans ce nouveau cadre et avec 336 suffrages exprimés le transfert d'une vingtaine de voix d'une organisation sur l'autre peut avoir des conséquences immédiates en nombre de sièges. Ce qui a été le cas à ce scrutin. La FSU reste en tête dans cette catégorie mais l'UNSA fait désormais jeu égal en nombre de sièges.

LES RÉSULTATS : **PEGC**

PEGC	2011	2014	2018	Variation effectifs 2014-2018	Variation effectifs 2014-2018 en %	2011 en %	2014 en %	2018 en %	Variation 2014-2018 des parts en points de %	SIEGES 2011	SIEGES 2014	SIEGES 2018
INSCRITS	210	108	39	-69	-63,9							
VOTANTS	102	47	20	-27	-57,4	48,6	43,5	51,3	7,8	3	3	2
EXPRIMES	99	47	19	-28	-59,6	97,1	100	95	-5			
SNES-SNUIPP FSU	48	21	13	-8	-38,1	48,5	44,7	68,4	23,7	2	2	2
FO	5					5,1						
SE UNSA	28	16	6	-12	-62,5	28,3	34	31,6	-2,4	1	1	
SNCL		10					21,3					
SNALC	18					18,2						

Les élus PEGC FSU (SNES-SNUipp) - 2 titulaires, 2 suppléants

TITULAIRES

Classe normale, hors classe et classe exceptionnelle des PEGC

LAULAN Bruno
PECOSTE Christian

SUPLÉANTS

Classe normale, hors classe et classe exceptionnelle des PEGC

MISTAUDY Marie-Paule
BOMBEZIN Sylvie

La catégorie est en train de s'éteindre et les enjeux peuvent sembler moindres, mais c'est avec une certaine satisfaction que nous remportons les 2 sièges de PEGC.



Cela montre la capacité de la FSU à être présente partout pour la défense de l'ensemble des collègues.

LES RÉSULTATS : **Psy-ÉN**

Psy-ÉN	2017	2018	Variation effectifs 2017-2018	Variation effectifs 2017-2018 en %	2017 en %	2018 en %	Variation 2017-2018 des parts en points de %	SIEGES 2017	SIEGES 2018
INSCRITS	345	358	13	3,8					
VOTANTS	248	263	15	6	71,9	73,5	1,6	4	4
EXPRIMES	243	254	11	4,5	98	96,6	-1,4		
SNES-SNUIPP FSU	111	156	45	40,5	45,7	61,4	15,7	3	4
SGEN	39	32	-7	-17,9	16	12,6	-3,4		
SE-UNSA	53	39	-14	-26,4	21,8	15,3	-6,5	1	
FO	27	27	0	0	11,1	10,6	-0,5		
Sud Education	6				2,5				
CGT	7				2,9				

Les élus Psychologues de l'Éducation nationale FSU (SNES-SNUipp)

4 titulaires, 4 suppléants

TITULAIRES

Classe exceptionnelle des Psychologues de l'Éducation nationale

CHARBONNIER Béatrice – École élémentaire Victor Hugo – Mourenx – 64

Hors classe des Psychologues de l'Éducation nationale

BEGUE Monique – C.I.O. – Pau – 64

Classe normale des Psychologues de l'Éducation nationale

RUSTIQUE Jean – École élémentaire Jean Moulin – Villenave d'Ornon – 33

ROGIER Emmeline – C.I.O. Bordeaux Rive Droite – Cenon – 33

SUPLÉANTS

Classe exceptionnelle des Psychologues de l'Éducation nationale

LOUART Myriam – École maternelle Édouard Herriot – Agen – 47

Hors classe des Psychologues de l'Éducation nationale

MERIAUX Véronique – École élémentaire publique – Port-Sainte-Marie – 47

Classe normale des Psychologues de l'Éducation nationale

FRANCO Philippe – C.I.O. – Bergerac – 24

LOUBIAT Edith – École élémentaire des Cébrades – Sanilhac – 24



C'est un scrutin particulier car les dernières élections ont eu lieu en 2017 pour un corps nouvellement créé. Les résultats de 2017 avaient porté la FSU largement en tête avec 3 sièges sur 4. L'objectif était de maintenir ce résultat. Le travail fourni par les militants du SNES et du SNUipp dans un cadre fédéral a permis à notre liste de poursuivre sa progression et de faire « carton plein », 4 sièges sur 4. C'est le signe de l'engagement et de la qualité du travail fourni par nos commissaires paritaires.

LES RÉSULTATS

CONTRACTUELS EXERÇANT DES FONCTIONS ENSEIGNANTS, CPE, Psy-ÉN

Contractuels Enseignants, CPE, Psy-EN	2011	2014	2018	Variation effectifs 2014-2018	2011 en %	2014 en %	2018 en %	Variation 2014-2018 des parts en points de %	SIEGES 2011	SIEGES 2014	SIEGES 2018
INSCRITS	1425	1616	1679	63							
VOTANTS	367	473	509	36	25,8	29,3	30,3	1	4	4	4
EXPRIMES	363	457	483	26	98,9	96,6	94,9	-1,7			
SNES FSU	150	153	168	15	41,3	33,5	34,8	1,3	2	2	2
SGEN	43	82	47	-35	11,8	17,9	9,7	-8,2		1	
FO	59	94	117	23	16,3	20,6	24,2	3,6	1	1	1
SE UNSA	45	64	80	16	12,4	14,0	16,6	2,6			1
SNALC	1	6	11	5	0,3	1,3	2,3	1			
SNCL		5	6	1	0	1,1	1,2	0,1			
CGT	53	36	44	8	14,6	7,9	9,1	1,2	1		
SUD	10	17	7	-10	2,8	3,7	1,4	-2,3			
UDAS	2			0	0,6						
Action et démo			2	2			0,4	0,4			
CFTC			1	1			0,2	0,2			
STC			0	0			0	0			

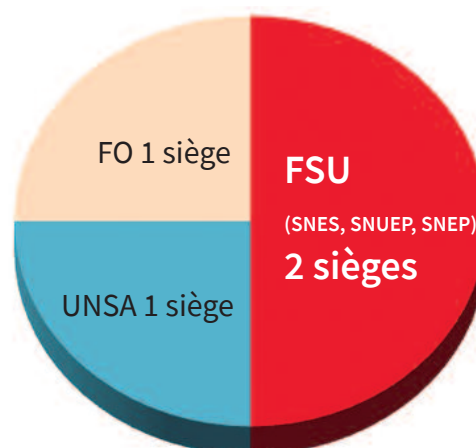
Les élus contractuels Enseignants, CPE et Psy-EN de la FSU (SNES, SNUEP, SNEP, SNUipp)
2 titulaires, 2 suppléants

TITULAIRES

DISCAMPS Delphine (SNES-FSU)
CHAGNAUD Armelle (SNUEP-FSU)

SUPLÉANTS

COETMEUR Gwendoline (SNES-FSU)
KHOUDI Saïd (SNEP-FSU)



C'est une catégorie qui est plus difficile à fidéliser, qui est extrêmement diversifiée. La FSU progresse en voix par rapport à 2018.

L'écroulement du SGEN profite relativement plus à FO et à l'UNSA. Mais nous restons à la première place et nous maintenons nos 2 sièges sur 4. C'est un secteur qu'il faudra renforcer un niveau fédéral car les réserves de voix sont importantes.

LES RÉSULTATS

CONTRACTUELS EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT

Contractuels Surveillance et accompagnement	2011	2014	2018	Variation effectifs 2014-2018	2011 en %	2014 en %	2018 en %	Variation 2014-2018 des parts en points de %	SIEGES 2011	SIEGES 2014	SIEGES 2018
INSCRITS	3544	3783	5936	2153							
VOTANTS	208	313	493	180	5,9	8,3	8,3	0	5	5	6
EXPRIMES	187	299	469	170	89,9	95,5	95,1	-0,4			
SNES FSU	94	115	98	-17	50,3	38,5	20,9	-17,6	4	3	2
SGEN	14	28	64	36	7,5	9,4	13,6	4,2			1
FO	18	38	49	11	9,6	12,7	10,4	-2,3		1	
SE UNSA	16	59	87	28	8,6	19,7	18,6	-1,1		1	1
SNALC	6	1	25	24	3,2	1,7	5,3	3,6			
SNCL		5	1	-4	0	1,7	0,2	-1,5			
CGT	24	34	122	88	12,8	11,4	26	14,6	1		2
SUD	14	19	20	1	7,5	6,4	4,3	-2,1			
UDAS	1				0,5						
Action et démo			2	2			0,4	0,4			
CFTC			0	0			0	0,20			
STC			1	1			0,2				

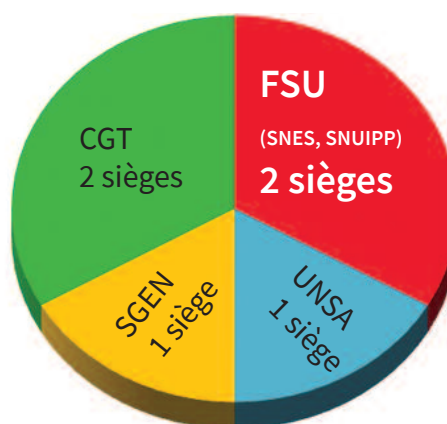
Les élus contractuels de la FSU (SNES, SNUipp, SNUEP, SNEP) assurant les fonctions de surveillance et d'accompagnement

TITULAIRES

CAZAU Pierre Antoine (SNES-FSU)
SCHUSTER Benoit (SNES-FSU)

SUPPLÉANTE

LEBEAULT Adeline (SNES-FSU)



Cette catégorie est marquée par une très faible participation et un émiettement syndical important. La FSU est toujours la première organisation syndicale mais avec un net recul en pourcentage.

Cette catégorie est très hétérogène et le nombre d'inscrits très importants. Deux fois plus que les agrégés, la moitié des certifiés. A l'avenir le résultat des élections pourra fortement être influencé par le vote de ces contractuels si la participation progresse. Ce sera un des enjeux des élections 2022.

PREMIÈRE CAPA DE CONTESTATION DES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE DES CERTIFIÉS

La première CAPA de contestation des rendez-vous de carrière des certifiés-es dans le cadre du PPCR s'est tenue le 18 janvier. Elle nous a donné l'occasion de saluer le départ de notre camarade Alain Leurion, commissaire paritaire historique du SNES, infatigable défenseur de la catégorie et de la démocratisation du système éducatif.

Lors de cette CAPA, la nouveauté portait sur la possibilité offerte aux collègues des 6°, 8° et 9° échelons de contester l'avis recteur attribué à la suite des rendez-vous de carrière 2017-2018.

Ces rendez-vous de carrière ont été réalisés de la mi-novembre 2017 à la mi-mai 2018. Après l'inspection, les inspecteurs et les chefs d'établissements devaient compéter les pavés de la grille d'évaluation avec 4 niveaux d'appréciation avant de rédiger une évaluation littéraire. Fin juin-début juillet, l'ensemble a été porté à la connaissance des collègues qui pouvaient alors émettre des observations.

L'appréciation finale du recteur a ensuite été notifiée aux collègues fin septembre. À partir de cette date, s'ouvriraient les délais de recours selon des modalités très encadrées et très strictes, dont le respect assure la garantie des droits des personnels. Pour la première fois, les personnels ont pu contester une appréciation dont une partie avait été portée par un IPR.

Dans un premier temps, les

collègues qui le souhaitent, disposaient d'1 mois pour adresser un recours gracieux auprès du recteur. Sans ce premier recours, la proposition d'appréciation finale devenait définitive.

37 collègues certifiés ont fait ce premier recours dans l'académie de Bordeaux (3,5%), dont 30 pour le seul 9° échelon. Leur demande a été étudiée par l'administration après qu'elle a ré-interrogé les IPR ou les chefs d'établissement. La grande majorité des recours (27 sur 37) venait de collègues ayant un avis TRES SATISFAISANT qui revendiquaient un avis EXCELLENT. Sur ces 37 recours, le rectorat a donné satisfaction à 25 collègues. Les 12 collègues déboutés ont reçu un courrier rectoral leur expliquant la ou les raisons pour lesquelles leurs recours n'avaient pas été retenus. Seuls 5 ont décidé tout de même de poursuivre la procédure en effectuant un recours devant la CAPA.

Lors de cette CAPA, nous avons soulevé le problème des collègues qui étaient en année de rendez-vous de carrière mais qui pour diverses raisons (congé maternité, congé de formation professionnelle...) n'ont pas pu être évalués. Certes les textes prévoient qu'ils reçoivent leur appréciation finale lors de la CAPA d'avancement d'échelon (fixée cette année au 8 février 2018) mais sans le droit de la contester. On peut à juste titre s'interroger sur la fiabilité de la procédure que va mettre en place l'administration pour évaluer ces collègues. Pour

le moment, nous n'avons aucune idée de la façon dont elle va procéder.

Afin de répondre à cette difficulté, le rectorat a décidé que pour l'année 2018-2019, tout collègue en rendez-vous de carrière qui sera présente dans son établissement, « ne serait-ce qu'un ou deux jours », sera inspecté et évalué. Il est évident que dans ces conditions, les collègues à peine revenus de congés ne seront pas dans les conditions les plus favorables pour affronter sereinement leur rendez-vous de carrière.

Au cas par cas, nous avons étudié puis défendu chacun des cinq recours présentés à la CAPA sur la base des dossiers communiqués par l'administration et en nous fondant sur les arguments développés par les collègues. Nous avons été la seule organisation syndicale à effectuer ce travail. Cependant, la DRH est restée inflexible, faisant le choix de s'en tenir aux appréciations initiales des IPR ou de ne pas dépasser le quota réglementaire imposé de 10 % d'avis exceptionnel au 9° échelon.

Cependant, le bilan de l'ensemble des procédures de contestation nous semble plutôt positif. Il montre clairement que la grande majorité des collègues (les 2/3) qui ont contesté leur évaluation finale a obtenu satisfaction. Cela nous incite à inviter les collègues à ne pas hésiter à se lancer dans cette procédure dès lors qu'ils ont le sentiment d'être injustement évalués.

Pierre Delbourg

Les statistiques et la déclaration FSU à la CAPA sont consultables sur le site du SNES Bordeaux <https://bordeaux.snes.edu/>

La nouvelle carrière de classe normale, en limitant à deux le nombre de passages accélérés, fait mécaniquement diminuer les inégalités. Avec le PPCR, la différence de durée de carrière qui pouvait atteindre 10 ans par le passé est désormais limitée à seulement 2 ans. L'impact des inégalités en est donc fortement réduit. Cependant, nous avons rappelé notre mandat pour un avancement à rythme unique pour tous, déconnecté de l'évaluation.

Le tableau qui nous a été proposé montre un effort d'équilibre disciplinaire tout en veillant au respect de la proportion hommes-femmes. Le quota de 30% de promu par échelon a été correctement respecté.

Le tableau a été établi selon un barème très simple : L'avis recteur issu du rendez-vous de carrière :

- Excellent : 4 pts
- Très satisfaisant : 3 pts
- Satisfaisant : 2 pts
- A consolider : 1 pt

Puis, à égalité de barème, le premier discriminant pour départager les collègues était l'ancienneté dans le corps des certifiés, puis l'âge.

Il y avait 198 collègues promouvables au 7° échelon, 77 ont été promus. 287 étaient promouvables au 9° échelon, 115 ont été promus.

30 collègues n'avaient pas pu être évalués l'année dernière dans le cadre de leur rendez-vous de carrière (congés formation, maladie, ...).

COMPTE-RENDU DE LA CAPA DU 8 FÉVRIER 2019

AVANCEMENT ACCÉLÉRÉ DES CERTIFIÉS

Les textes en l'état ne prévoyant pas de possibilité de report du rdv, l'avis recteur leur a donc été attribué lors de cette CAPA, après consultation des différents corps d'inspection. Nous avons auparavant soulevé le problème de la réglementation actuelle qui ne permet pas aux collègues dans cette situation de contester leur avis. Certains ont obtenu malgré tout une promotion : pour le passage au 7°, un avis Très satisfaisant a été promu ; pour le passage au 9°, 2 avis excellents ont été promus.

Notre déclaration nous a permis de présenter notre analyse du tableau d'avancement, de dénoncer certaines inégalités et de proposer un correctif. Seul FO a fait une déclaration, très générale. Les autres organisations n'ont quasiment pas participé aux débats.

La première inégalité que nous avons pointée est une inégalité homme-femme aux deux niveaux de promotions. Les femmes perdent 4 promotions au 6° échelon alors qu'au 8° échelon, ce sont les hommes qui en perdent 5. Pour nous, les inégalités ne se compensent pas mais se cumulent. Il y a donc bien 9 personnes qui ont été lésées, c'est pour cela que nous avons demandé qu'une attention plus grande soit portée à l'équilibre homme-femme pour les prochaines campagnes de promotion.

Les autres inégalités sont des inégalités disciplinaires. L'administration a promu de façon automatique tous les avis excellents sans se soucier que ces avis avaient

pu être attribués de façon inégale entre les disciplines. Elle a ensuite pioché dans le réservoir des avis Très satisfaisant pour essayer de respecter le quota de 30 % de promus par discipline mais cela n'a pas toujours suffi à compenser les inégalités de départ.

Ainsi, en Mathématiques, si on applique les 30%, 12 collègues du 6° échelon auraient dû être promus ; il y en a eu 13, les 13 avis Excellents. Pour le 8° échelon, ils auraient dû être 14, ils ont été 17, les 17 avis Excellents. Cette discipline gagne donc 4 promotions aux dépens des autres.

A l'inverse, l'Espagnol, comme à l'accoutumé, est particulièrement maltraité. 1 seul avis Excellent pour 16 collègues au 6° échelon ; ce qui représente à peine 6 % des collègues promouvables. Au 8° échelon, c'est un peu mieux avec 22 %. La faiblesse du nombre d'avis Excellents a abouti à une perte de promotions importante : au 6° échelon 3 collègues ont été promus au lieu de 5. Au 8° échelon, la discipline perd de nouveau 2 promotions. Au total, ce sont donc 4 promotions perdues en espagnol.

Le principe d'accorder les promotions à tous les avis Excellents sans les continger par disciplines a pu déboucher sur des curiosités. En Lettres classiques, on a l'impression que les collègues ont été évalués puis promus sans aucune règle. Au 6° échelon, 1 seul avis Excellent pour 8 collègues et donc un taux de promotion de 12,5 %. En même temps au 8° échelon, 4 collègues sur 6 ont un avis Excellent et le taux de promotion dépasse les

66%. On a le sentiment que pour cette discipline, la règle des 30 % de promus n'existait pas.

Dans une moindre mesure, les Lettres modernes sont aussi impactées par les inégalités. S'il n'y a pas de problème au 6° échelon, elles perdent plus de deux promotions au 8°.

Le correctif que nous avons proposé avait pour objectif de rétablir un meilleur équilibre entre les disciplines. Notre proposition aurait ainsi permis de promouvoir un collègue d'Espagnol supplémentaire au 6° échelon, puis au 8°, deux collègues d'Espagnol, deux de Lettres modernes, un de Physique-chimie et un d'Anglais. Cette proposition a été refusée par l'administration. Les autres organisations ne se sont pas prononcées sinon le SE-UNSA pour dire qu'il y avait effectivement un problème mais qu'il n'avait pas de solution à proposer.

Pour la prochaine CAPA de promotion, nous avons demandé une régulation plus stricte dans l'équilibre des disciplines. Nous avons deux pistes de propositions. Nous avons aussi proposé qu'un avis excellent n'implique pas automatiquement une promotion dès lors que le quota des 30% de promus dans une discipline est atteint. Enfin, nous avons demandé que l'administration veille à ce que ce ne soit pas systématiquement les mêmes collègues qui bénéficient d'une accélération de carrière à la fois au 6° et au 8° échelon.

Pierre Delbourg

À en croire certaines rumeurs propagées n'importe comment sans aucune vérification, la nouvelle carrière issue du PPCR serait non seulement responsable de tous les maux de la profession mais aurait créé un avancement à la classe normale plus inégalitaire qu'auparavant.

ANCIENNE CARRIÈRE	Durée dans l'échelon	
	6° au 7°	8° au 9°
Grand choix (30%)	2,5 ans	2,5 ans
Choix (50%)	3 ans	4 ans
Ancienneté (20%)	3,5 ans	4,5 ans

NOUVELLE CARRIÈRE	Durée dans l'échelon	
	6° au 7°	8° au 9°
Avancement accéléré (30%)	2 ans	2,5 ans
Avancement commun (70%)	3 ans	3,5 ans

C'est ainsi que l'avancement accéléré de carrière des 6° au 7° échelon, puis des 8° au 9° échelon serait responsable de plus grandes iniquités. Or ces affirmations hasardeuses ne résistent pas à un examen rigoureux des rythmes d'avancement dans les échelons concernés. Ainsi, pour ceux qui pourraient éventuellement avoir le sentiment d'être lésés par le nouveau système, le rythme d'avancement accéléré concerne,

comme avant, toujours 30 % des collègues promouvables. Pour les autres, le rythme est maintenu au rythme du choix de l'ancienne carrière mais pour tous, avec même un gain de 6 à 12 mois au passage au 9° échelon. Le SNES défend plus que jamais un rythme de carrière plus rapide pour l'ensemble des collègues. Il n'en reste pas moins toujours utile de torde le coup à certaines élucubrations et contre-vérités.

CALENDRIER

CAPA- CCP - GT- FPMA

Mars

Mardi 12 mars

→ GT Congé formation professionnelle

Jeudi 21 mars

→ CAPA Liste d'aptitude d'accès au corps des agrégés

Mardi 26 mars

→ CAPA Liste d'aptitude d'accès au corps des certifiés

Mai

Jeudi 9 mai

→ CAPA Hors classe et Classe exceptionnelle des PSYEN

Lundi 13 mai et mardi 14 mai

→ GT barème mouvement intra

Vendredi 17 mai

→ CAPA Classe exceptionnelle et Hors classe des Agrégés

Juin

Mardi 4 juin

→ CAPA Hors classe + Classe exceptionnelle des CPE

Vendredi 7 juin

→ CAPA Hors classe + Classe exceptionnelle des Certifiés

Vendredi 14 juin

→ CAPA Mouvement (affectation) des PSY EN

Vendredi 14 juin

→ CAPA CAPA Mouvement (affectation) des CPE

Lundi 17 juin au vendredi 21 juin

→ FPMA Mouvement (affectation) des Certifiés et Agrégés

Jeudi 27 juin

→ CCPA Barème + avancement des Maîtres Auxiliaires et des Contractuels Enseignants, CPE et Psy-EN

Juillet

Jeudi 4 juillet

→ GT Révision affectation

Mercredi 17 juillet

→ CCPA affectation MA + Contractuels PLP

Jeudi 18 juillet

→ GT Phase d'ajustement des TZR

Vendredi 19 juillet

→ Groupe d'information stagiaires

Section académique de Bordeaux S3 de Bordeaux

138 rue de Pessac 33000 Bordeaux

Tél. 05 57 81 62 40

Fax : 05 57 81 62 41

Courriel : s3bor@snes.edu

<https://bordeaux.snes.edu/>

twitter : @SNESBordeaux

Permanences

du lundi au jeudi de 14h à 17h30

le vendredi de 14h à 17h

Section départementale S2 24

Bourse du Travail

rue Bodin 24000 Périgueux

Tél. 05 53 05 17 58

Port. 06 12 51 76 70

snes24@bordeaux.snes.edu

twitter : @Snes24

<https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Dordogne-.html>

Section départementale S2 33

138 rue de Pessac

33000 Bordeaux

Tél. 05 57 81 62 44

Port. 06 85 87 29 17

s2girond@bordeaux.snes.edu

<https://bordeaux.snes.edu/-SNES-Gironde-26-.html>

Section départementale S2 40

Maison des syndicats

97 place caserne Bosquet

40000 Mont de Marsan

Tél. 05 58 93 39 35

Port. 06 85 34 35 87

snes40@bordeaux.snes.edu

<https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Landes-.html>

Section départementale S2 47

14 rue Jean Terles

47000 Agen

Port. 06 07 55 96 39

snes47@wanadoo.fr

twitter : @snes47

<https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Lot-et-Garonne-30-.html>

Section départementale S2 64

11 avenue Edouard VII

64000 Pau

Tél/Fax : 05 59 84 22 85

Port. 06 85 34 15 07

snes-64@bordeaux.snes.edu

<https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Pyrenees-Atlantiques-.html>